

**La loi de transformation de la fonction publique de 2019**  
**HECATOMBE DANS LA FONCTION**  
**PUBLIQUE HOSPITALIERE ET TERRITORIALE**  
**POPULATION EN DANGER**

**Concernant la Fonction Publique Hospitalière :**

- ⇒ **Dégradations des conditions de travail** (Manque de personnel, Généralisation des 12 Heures, Rappels incessants sur les jours de repos...).
- ⇒ Par manque de personnel médical et paramédical = **Fermeture de lits, voire de services de façon temporaire ou définitive.**
- ⇒ **Dégradations de l'offre de soins par manque de médecins.**
- ⇒ **Pour la population Cantalienne, UNE équipe sur DEUX de SMUR est ponctuellement supprimée la journée au Centre Hospitalier d'Aurillac.**
- ⇒ **Fermeture régulière de l'accueil des Urgences, de l'Unité de Soins Continus, de la Maternité et du Bloc Opératoire par manque de médecins Anesthésistes - Réanimateurs au Centre Hospitalier de Saint-Flour.**

**Concernant la Fonction Publique Territoriale :**

- ⇒ **Parent pauvre des 3 Fonctions Publiques** : Etat, Hospitalière, Territoriale.
- ⇒ **FO** condamne **fermement cette politique salariale qui nuit à l'attractivité de l'emploi public et paupérise les agents.**
- ⇒ **Pourquoi les décrets de la Fonction Publique Territoriale ne s'appliquent ils pas en même temps que les deux autres Fonctions Publiques ?**

**Pourquoi les agents n'ont-ils pas les mêmes droits ?**

La Fonction Publique Territoriale est administrée par des Collectivités ou des Présidents des Communautés de Communes, donc les budgets sont limités et non extensibles. Ils sont rognés par la baisse de la dotation globale de fonctionnement et la suppression de certaines dotations.

**La preuve !**

La prime Inflation a été attribuée à tous les agents des fonctions d'Etat et Hospitalière, alors que pour la Fonction Publique Territoriale, elle est allouée selon le bon vouloir des Autorités Territoriales. La date limite du paiement étant le 30 Juin 2024.

**La position de FO concernant les deux Fonctions Publiques qui :**

- ⇒ **Réclament l'augmentation générale du point d'Indice.**
- ⇒ **Demandent le complément de traitement indiciaire (Ségur) pour tous.**
- ⇒ **Dénoncent le tassement des grilles indiciaires et demandent leurs revalorisations.**
- ⇒ **Sont CONTRE le salaire au mérite.**

**FO** s'indigne de la **proposition du salaire au mérite** et des injustices qui peuvent en découler. Actuellement, de nombreux emplois sont pourvus en CDI ou CDD avec des salaires équivalents ou **supérieurs d'un fonctionnaire titulaire.**

- ⇒ **FO revendique L'INTEGRATION DES PRIMES pour le calcul des retraites.** Il faut savoir que la pension moyenne d'un agent Catégorie C s'évalue entre 1000 et 1300 Euros après 40 ans de bons et loyaux services.

